YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 98 - 14

OBJET :	**Réhabilitation du marché couvert et réfection de la toiture de l'école maternelle Saint Hubert.** **Convention d'assistance technique avec le cabinet d'architectes ingénieurs AO2A.**

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que les opérations de réhabilitation du marché couvert (à proximité de la gare routière) et réfection de la toiture de l'école maternelle Saint Hubert nécessitent le recours à une assistance technique,

CONSIDERANT que la commune confie cette prestation de service au cabinet d'architectes ingénieurs AO2A,

- DECIDE -

De signer, à cet effet, une convention d'assistance technique avec le cabinet d'architectes ingénieurs AO2A sis 2 rue du Théâtre 91330 MASSY, moyennant des honoraires de 23 517 F. T.T.C. au titre de la réhabilitation du marché couvert d'une part, de 34 371 F. T.T.C. au titre de la réfection de la toiture de l'école maternelle Saint Hubert d'autre part, en vue de l'établissement des pièces techniques du marché public notamment,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1997, fonction 9, sous fonction 98, nature 231316 pour la première prestation de service susvisée et fonction 1, sous-fonction 11, nature 2313 pour la seconde,

DIT que le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

DIT que la présente décision ainsi que la convention seront inscrits au registre des actes de la Mairie et adressés à Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement d'Evry et à Madame de Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 26 Janvier 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
- 4 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY